

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 16 novembre 2023, à compter de 13 h 15, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Bruno Marchand, Québec, président
- M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du comité exécutif
- Mme la conseillère Marie-Josée Asselin, Québec
- Mme la conseillère Marie-Pierre Boucher, Québec
- M. le conseiller Serge Côté, Lévis
- M. le préfet Sébastien Couture, MRC de La Jacques-Cartier
- Mme la conseillère Brigitte Duchesneau, Lévis
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
- Mme la conseillère Bianca Dussault, Québec
- M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures
- Mme la préfète Lina Labbé, MRC de L'Île-d'Orléans
- M. le maire Gaétan Pageau, L'Ancienne-Lorette
- M. le conseiller Pierre-Luc Lachance, Québec
- Mme la conseillère Amélie Landry, Lévis
- M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré
- Mme la conseillère Catherine Vallières-Roland, Québec

Sont également présentes :

- Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière, secrétaire corporative par intérim
- Mme Marie-Andrée Bougie, assistante-greffière à la Ville de Québec (*à titre d'observatrice*)

Est absent :

- M. le conseiller Steeve Verret, Québec

Période de recueillement et ouverture de la séance.

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2023-105

Sur proposition de M. Gaétan Pageau, appuyée par M. Serge Côté, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 octobre 2023

Résolution n° C-2023-106

Sur proposition de Mme Catherine Vallières-Roland, appuyée par Mme Lina Labbé, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 octobre 2023.

Adoptée

Assurance collective des employés de la Communauté métropolitaine de Québec**Résolution n° C-2023-107**

Sur proposition de M. Pierre Lefrançois, appuyée par M. Sylvain Juneau, il est unanimement résolu :

- De prendre acte de la révision annuelle des taux pour les différentes couvertures de l'assurance collective des employés de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), conformément à la proposition soumise par Mallette actuaires inc. datée du 19 juin 2023 et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.
- D'autoriser la directrice générale et trésorière de la CMQuébec à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 16 novembre 2023

Responsable : Direction générale

Adoptée

Ressources humaines – Modification au plan d'effectifs**Résolution n° C-2023-108**

Sur proposition de M. Sébastien Couture, appuyée par Mme Catherine Vallières-Roland, il est unanimement résolu :

- D'accepter les recommandations présentées à l'annexe 1 et de procéder à la modification du plan d'effectifs de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), à compter du 20 novembre 2023.
- D'autoriser la directrice générale de la CMQuébec à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 16 novembre 2023

Responsable : Direction générale

Adoptée

Modifications aux désignations et responsabilités des membres du conseil – suite**Résolution n° C-2023-109**

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par Mme Amélie Landry, il est unanimement résolu :

- De désigner M. Pierre-Luc Lachance à titre d' élu répondant pour le développement économique et membre du comité d'orientation aménagement du territoire, transport, mobilité durable et développement social;
- De désigner Mme Lina Labbé à titre de membre de la Table de concertation régionale sur le Saint-Laurent;
- D'autoriser Mme Catherine Vallières-Roland à présenter sa candidature pour siéger au conseil d'administration de la SODES;
- De désigner Mme Bianca Dussault à titre de membre du comité consultatif agricole de la CMQuébec, en tant que membre du conseil de la Ville de Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 16 novembre 2023

Responsable : Direction générale

Adoptée

Virement budgétaire – Budget 2023**Résolution n° C-2023-110**

Sur proposition de Mme Brigitte Duchesneau, appuyée par Mme Marie-Josée Asselin, il est unanimement résolu :

- D'autoriser un virement de 10 000 \$, à l'intérieur du budget 2023, provenant de la fonction « Aménagement – promotion et développement économique », à la fonction « Administration – direction générale – honoraires professionnels ».
- D'autoriser un virement de 30 000 \$, à l'intérieur du budget 2023, provenant de la fonction « Administration – direction générale – rémunération » à la fonction « Aménagement – géomatique – rémunération ».

Référence : Rapport décisionnel du 16 novembre 2023

Responsable : Trésorerie

Adoptée

Membre du comité exécutif – Désignation du préfet**Résolution n° C-2023-111**

Sur proposition de M. Gaétan Pageau, appuyée par M. Serge Côté, il est unanimement résolu :

- De désigner, M. Sébastien Couture, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier pour siéger au comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 16 novembre 2023

Responsable : Secrétariat corporatif

Adoptée

Avis à la CPTAQ – Demande d'utilisation à d'autres fins que l'agriculture d'une partie du lot 3 055 693 pour permettre l'aménagement d'un multisite d'entraînement et de simulation pratique en sécurité civile (dossier 441181)**Résolution n° C-2023-112**

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par Mme Amélie Landry, il est unanimement résolu :

- D'informer la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) que la demande du Campus Notre-Dame-de-Foy, au dossier 441181, visant l'utilisation à d'autres fins que l'agriculture d'une partie du lot 3 055 693 du cadastre du Québec sur le territoire de la municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures est conforme aux stratégies et objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement ainsi qu'aux mesures de contrôle intérimaire métropolitaines en vigueur.
- De transmettre à la CPTAQ et à la municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 16 novembre 2023

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur le projet de règlement R.A.V.Q 1584 intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le schéma d'aménagement et de développement révisé relativement aux milieux humides et hydriques

Résolution n° C-2023-113

Sur proposition de Mme Marie-Pierre Boucher, appuyée par Mme Lina Labbé, il est unanimement résolu :

- D'informer l'agglomération de Québec que le projet de règlement R.A.V.Q 1584, intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le schéma d'aménagement et de développement révisé relativement aux milieux humides et hydriques, respecte les stratégies et objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement.
- De transmettre à l'agglomération de Québec copie du présent rapport décisionnel ainsi que des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 16 novembre 2023

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Mécanisme métropolitain de financement du transport collectif - Autorisation à former un comité de travail visant à recommander un mécanisme financier et des scénarios de partage des revenus

Résolution n° C-2023-114

CONSIDÉRANT QUE la Vision métropolitaine de la mobilité durable à l'horizon 2041 compte parmi ses actions de proposer des scénarios financiers pour soutenir sa mise en œuvre et d'établir un échéancier stratégique de mise en œuvre concernant les leviers financiers.

CONSIDÉRANT QU'une des premières étapes importantes pour se prévaloir d'un mécanisme fiscal pour la mobilité durable consiste en la création d'un comité de travail afin de proposer un mécanisme de financement à privilégier et des scénarios de règles de partage des revenus associés au conseil.

CONSIDÉRANT QUE les autorités organisatrices de transport (AOT) du territoire métropolitain et les cinq composantes de la Communauté métropolitaine de Québec sont des partenaires indispensables à la mise en place de tout mécanisme fiscal pour la mobilité.

Sur proposition de Mme Bianca Dussault, appuyée par M. Pierre-Luc Lachance, il est unanimement résolu :

- D'autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) à :
 - Former un comité de travail avec les quatre autorités organisatrices en transport (AOT) du territoire métropolitain (Réseau de transport de la Capitale, Société de transport de Lévis, MRC de La Jacques-Cartier pour le Transport collectif de La Jacques-Cartier et Développement Côte-de-Beaupré pour le PLUmobilier) ainsi que les 5 composantes de la CMQuébec (Ville de Lévis, Agglomération de Québec et MRC de La Jacques-Cartier, de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans), dès 2024, pour recommander au conseil de la CMQuébec des scénarios de financement à déployer ainsi que des règles de partage des revenus;
 - Mandater le comité de travail pour proposer, au conseil de la CMQuébec, un mécanisme de financement métropolitain au profit du transport collectif et des scénarios de règles de partage des revenus.

Référence : Rapport décisionnel du 16 novembre 2023

Responsable : Transport et mobilité durable

Adoptée

Bordereau d'information

- A) Contrat octroyé par le comité exécutif :
- Site web du Collectif pour l'inclusion et le développement social dans la Capitale-Nationale – Autorisation de dépassement de coût : Autoriser la direction générale à octroyer un contrat complémentaire à l'agence Les Prétentieux, au montant de 1 517,67 \$, pour finaliser la conception du site web du Collectif pour l'inclusion et le développement social dans la Capitale-Nationale. Ce nouveau contrat porte le montant total du projet à 26 237,30 \$, taxes incluses. – **Résolution n° E-2023-78**
- B) Historique des factures de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ du 1^{er} janvier au 6 novembre 2023
- C) 2023-11-03 – Note - Suivi du plan d'effectifs et des mouvements de personnel à la CMQuébec
- D) 2023-11-07 – Lettre – Ministre Chantal Rouleau - Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions des personnes présentes.

Clôture de la séance

Résolution n° C-2023-115

Sur proposition de Mme Brigitte Duchesneau, appuyée par Mme Catherine Vallières-Roland, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 13 h 25.

Adoptée

Les résolutions n^{os} C-2023-105 à C-2023-115 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) BRUNO MARCHAND
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) CAROLINE BRODEUR
SECRÉTAIRE CORPORATIVE PAR INTÉRIM